



République Française

MAIRIE DE LEVIS~SAINT~NOM

78320

Département des Yvelines - Arrondissement de Rambouillet - Canton de Chevreuse

☎ - 01.34.61.82.05 - Fax - 01.34.61.49.94

courriel : levis.mairie@wanadoo.fr

Lévis-Saint-Nom, le 23 janvier 2010

**Mesdames et Messieurs les présidentes et présidents
d'associations de Lévis Saint Nom**

N/Réf. : /SJ/VD

Objet : Subventions communales pour l'année 2010

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous transmettre ci-joint le dossier actualisé de demande de subvention communale de fonctionnement au titre de 2010. Ce dossier devra être complété par toute association ayant bénéficié d'une subvention en 2009 (y compris dans le cas où le renouvellement de la subvention n'est pas demandé cette année).

Votre dossier complet devra être remis en mairie, **le jeudi 25 février 2010 au plus tard**

Pour vous faciliter la régularisation de celui-ci, le fichier informatique correspondant sera disponible à compter du 17 février sur le nouveau site internet de la commune. Il pourra également vous être transmis par mail sur simple demande à l'adresse électronique de la mairie (levis.mairie@wanadoo.fr).

Je vous remercie d'y joindre également :

- *Copie des statuts à jours et composition actuelle des membres du bureau,*
- *Le détail des éventuels projets particuliers envisagés pour 2010,*
- *Le procès-verbal de votre dernière assemblée générale,*
- *La copie de l'attestation d'assurance couvrant vos activités.*

J'attire particulièrement votre attention sur le fait que le dossier comporte dorénavant :

- **un tableau comparatif**, à renseigner du réalisé 2009 et du budget prévisionnel 2010, par types de dépenses et recettes (y compris le volet "investissements en matériels"),
- **un tableau spécifique visant le volet "moyens humains"** précisant le nombre de bénévoles, de salariés et montants bruts des salaires. Le dossier intègre également les rémunérations éventuelles des membres de l'assemblée délibérante et bureau.

La commission des finances proposera au vote du conseil municipal un projet de financement communal intégrant une pondération nouvelle de participation par natures de dépenses, types d'activités et projets de manifestations. Si la nouvelle grille d'analyse venait à terme à modifier sensiblement la répartition des participations financières de la commune, un lissage sur trois ans sera appliqué afin de ne pas compromettre soudainement l'équilibre financier des prochains exercices budgétaires.

Je vous en souhaite bonne réception et prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.

Le maire adjoint

Stéphane JOST

PJ : Dossier de demande de subvention communale